

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Les cirques laissés pour compte ...

Le SNSP et le Syndeac veulent alerter sur la situation paradoxale et catastrophique dans laquelle se trouvent aujourd'hui plongés les établissements culturels qui programment des spectacles sous chapiteau à Paris et la Petite Couronne.

En effet, les arrêtés préfectoraux autorisent les salles de spectacles (c'est à dire les ERP de type L) à organiser des représentations publiques dès lors qu'ils mettent en œuvre un protocole sanitaire strict et interdisent cette activité à ces mêmes établissements, lorsqu'ils gèrent ponctuellement des spectacles sous chapiteau.

Nous voulons rappeler que les établissements de type « chapiteaux » (CTS) agissent, en responsabilité, en tant qu'opérateurs artistiques et culturels et remplissent une mission de service public. Ces derniers appliquent des règles strictes et responsables d'accueil du public dans l'ensemble de leurs espaces de présentation de spectacles, incluant de fait les chapiteaux dont les jauges sont toutes inférieures à 1.000 places assises.

Nous demandons au ministère de la Culture d'intervenir au plus vite pour que les services préfectoraux revoient les mesures prises afin de permettre aux établissements culturels de jouer pleinement leur rôle à l'égard des artistes et des publics.

### Contacts presse

---

#### **SNSP**

Marianne Charpy

[m.charpy@snsps.fr](mailto:m.charpy@snsps.fr) – 01 40 18 55 95

#### **Syndeac**

Vincent Moisselin

[v.moisselin@syndeac.org](mailto:v.moisselin@syndeac.org) – 06 61 96 75 59